Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_71-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 06 juillet 2026

Convocation du :	*30 juin 2026*
Date d'affichage :	*30 juin 2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Votants :	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/07/71 (Nomenclature 4.1)

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - ROUVRAIS Suzon - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - RAOUL Laëtitia - AUBRY Isabelle - CARRO Nicolas - QUEMARD Bertrand.

Absents excusés :

HYMERY Sébastien, PREAUCHAT Gaëtan, FRENETTE Philippe, KHAMAROU Hela, DUPLESSY Claire, GUILLOU-COROUGE Françoise et CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Procuration : HYMERY Sébastien à CADIOU Marion

PREAUCHAT Gaëtan à CHASTEL Olivier

FRENETTE Philippe à MICHEL Astrid

KHAMAROU Hela à DUBUS Armand

GUILLOU-COROUGE Françoise à CARRO Nicolas

CHATTARD-GISSEROT Thibault à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Frédéric VINATIER.

Création d'un emploi permanent de catégorie C pour les services techniques.

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_71-DE

De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois permanents adopté par le Conseil Municipal du 05 mars 2026 (délibération n°2026/03/19),

Vu les Lignes Directrices de Gestion adoptées par le Conseil Municipal le 25 janvier 2024 (délibération n°2024/01/03),

Vu la précédente délibération de ce jour créant un poste de chargé de communication à compter du 1er septembre 2026,

Vu le besoin d'organiser les services techniques avec des chefs d'équipes s'appuyant sur des agents polyvalents dans le domaine bâtimentaire notamment,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– De créer, à compter du 1er octobre 2026, un poste d'adjoint technique à temps complet correspondant à l'emploi polyvalent,

– De modifier ainsi le tableau des effectifs au 01 octobre 2026 :

Grade	Cat	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel	Poste(s) vacant(s)	Observations
Attaché Territorial	A	1 TP	1 TP	0	
Rédacteur	B			1 TP	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1 TP		0	
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	3 TP		+ 1 TNC (20/35)	1 TNC (20/35) à pourvoir
Adjoint Administratif	C	1 TP		1 TP + 1 TNC + 1 TNC (17/35)	1 saisonnier mairie

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_71-DE

Brigadier-Chef Principal	C	1 TP		0	
Adjoint d'Animation	C			1 TP	
Adjoint du Patrimoine	C			1 TP	
Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine	B		1 TP	0	
Technicien Principal de 1ère classe	B	1 TP		0	
Agent de Maîtrise Principal	C	1 TP		1 TP	
Agent de Maîtrise	C			1 TP	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	7 TP		3 TP	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	4 TP		2 TP	
Adjoint Technique	C	3 TP + 1 TNC (30/35)	2 TNC (22/35 + 25/35)	2 TNC + 5 TP	saisonniers et accroissement temporaire 1 TP à pourvoir
TOTAL		**24**	**4**	**21**	

– D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

Le secrétaire de séance,
Frédéric VINATIER

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)